

Diverses institutions

Centenaire

DU

Collège-Séminaire de Nicolet

EN

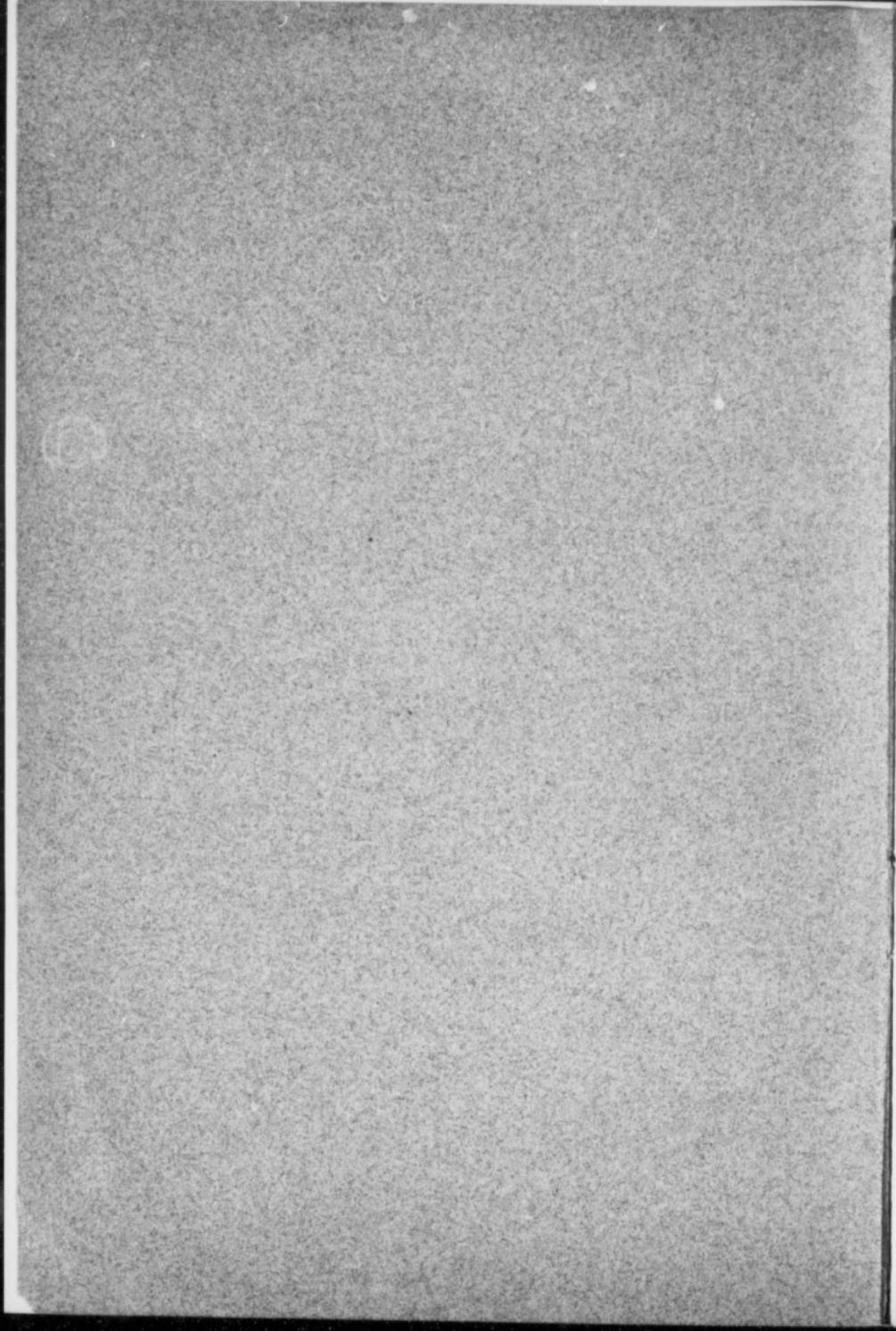
Juin 1903.

APPEL AUX ANCIENS ÉLÈVES

MONTREAL

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN (A RESPONSABILITE LIMITEE)
256 et 258, rue St-Paul

1903



Centenaire

DU

Collège-Séminaire de Nicolet

EN

Juin 1903

APPEL AUX ANCIENS ÉLÈVES

MONTREAL

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN (A RESPONSABLITE LIMITEE)
256 et 258, rue St-Paul

1903

86558

CENTENAIRE

DU

COLLEGE-SEMINAIRE DE NICOLET

Grande réunion de tous les anciens élèves, le 10 juin 1903.

Messieurs et chers condisciples,

Conformément à l'une de ses résolutions, le Comité général des anciens élèves réuni au Séminaire le 24 septembre dernier, croit devoir, aujourd'hui, vous faire part des délibérations de la séance et vous adresser ce dernier appel.

Comme vous le savez, il y a près de trois ans, quelques élèves de la maison voyant que son existence approchait le siècle, décidaient, après avoir consulté, une grande réunion pour 1903 et l'érection d'un monument capable d'en perpétuer dignement la mémoire.

Le choix d'une chapelle, on vous l'a déjà dit, paraissait répondre au sentiment général.

Par son caractère, en effet, la fête en question offre un côté religieux qu'il était impossible de perdre de vue, puisque le Séminaire est une fondation de l'Eglise

du Canada elle-même; que ce sont ses évêques et ses prêtres qui, après avoir travaillé à son établissement, l'ont encore doté, entretenu, encouragé et que, suivant l'usage, ils en ont, à l'exclusion de tous autres, dirigé la conduite et l'enseignement.

A la rigueur cela eût suffi peut-être pour justifier le choix auquel on s'était arrêté.

Mais, d'autres motifs s'ajoutaient encore à ceux que nous venons de mentionner. Ainsi, en dégageant une partie notable de la bâtisse, c'était lui donner de nouvelles pièces d'une utilité urgente.

Les installations modernes deviennent de plus en plus spacieuses. Le nombre croissant des élèves, les soins minutieux qu'on exige de leur confort, le progrès des sciences font désormais une nécessité absolue des grands édifices destinés à l'éducation.

Il y avait bien aussi ce fait que la construction d'une salle quelconque, prévue dans les devis de la nouvelle chapelle, s'imposait par suite de la réception de plusieurs centaines d'élèves.

* * *

Mais, on le comprend, ce n'était pas tout de concevoir un grand dessein. Il fallait l'exécuter.

Comme il s'agissait d'un édifice destiné à perpétuer la piété filiale des élèves envers leur vieux Séminaire, un appel devait être fait à leur générosité. S'il restait sans écho, peut-être le monument parviendrait-il à se

construire quand même, mais alors dans quelle mesure les élèves pourraient-ils le réclamer comme leur? Quelle signification aurait-il pour la fête?

On se mit à l'œuvre, avec quelle promptitude vous le savez et vous savez aussi avec quelle rapidité marchèrent les travaux.

Rendons hommages, messieurs, à ceux qui depuis trois ans bientôt ont si allégrement porté le fardeau de la conduite d'une telle entreprise.

Leur dévouement sans bornes atteste qu'ils avaient le cœur haut et ils nous ont fait l'honneur de ne pas douter de nous. . .

Les secrétaires des différents comités vous ont, de temps à autre, fait connaître l'état des travaux si considérables effectués depuis deux ans et plus, et qui se continuent encore.

Aujourd'hui, le Comité général vous en donne de nouveau le résumé.

Le coût de la bâtisse est élevé; il devait l'être. Un fort montant, certes, a été souscrit. Vous conviendrez pourtant combien peu il est en rapport, en ce moment, avec les dépenses, tant celles encourues jusqu'à ce jour que celles qui restent à encourir, sans compter que même les sommes souscrites ne sont pas encore toutes payées.

Une chose surtout devra frapper votre attention, c'est le petit nombre relatif des souscripteurs.

Mais, loin de nous être un motif de désespérer, si un nombre aussi restreint d'élèves a pu garantir un montant aussi considérable, en admettant même que ce nombre se compose de ceux qui sont le plus en état de souscrire, du moment que les autres seront venus à notre secours, le succès n'est-il pas assuré?

Et puisqu'aucune somme n'est fixée, puisque loin d'être un devoir strict, souscrire n'est qu'une simple libéralité, qui donc refuserait d'apporter son obole au fonds commun? Ne travaillons-nous pas à notre propre honneur, à notre propre glorification autant qu'à celle du foyer si doux auquel nous devons tant de bienfaits?

* * *

L'histoire veut que la famille nicolétaine se distingue entre toutes par l'affection mutuelle de ses membres et aussi par l'attachement qu'elle conserve pour son vieux séminaire.

C'est là, du reste, au collège, que, dans la primeur de l'âge, se forment les amitiés durables. Passé ce temps, nos amitiés, pour employer l'expression d'un écrivain, sont "plus ou moins volontaires".

Les amis de plus tard sont ce qu'un autre auteur encore les a appelés, peut-être avec un peu de sévérité, "des yeux de verre, des jambes de bois", etc.

Nos yeux véritables, nos vraies jambes, ces amis qu'on ne distingue pas de soi-même, ce sont ceux qui

s'acquièrent quand on est jeune et que l'on grandit ensemble à l'école.

La fête du 10 juin prochain sera donc une réunion de famille et d'amis par excellence.

Nous irons revoir les lieux où naquirent ces affections qui ne s'oublient plus, nos premiers rêves, nos premières espérances. Nul rendez-vous ne saurait être plus cordial ni plus émouvant.

Il y a, là, dans ces salles, dans cette vieille chapelle qui va bientôt disparaître, mais dont la nouvelle conservera la physionomie, dans ces jardins, ces bois charmants, tout un monde de souvenirs et d'impressions qui n'attendent que la visite des hôtes disparus, pour égayer la rumeur encore et revivre un moment l'ancienne vie...

* * *

Mais, messieurs et condisciples, ne nous y trompons pas. Au-dessus des individus et des familles, il est quelque chose qui en est comme l'image agrandie, l'écho répété dans une sphère plus large, qui embrasse et résume tout ce quelque chose aussi sacré, c'est la patrie.

Quelle fête de la religion et des grands souvenirs qui ne soit toujours, par quelque côté, la sienne?

La coutume qui veut que chaque étape importante de l'histoire de nos institutions-mères soit marquée d'événements capables d'en répercuter au loin le sou-

venir, répond à un besoin profond. A mesure qu'elle grandit et se développe, à mesure qu'elle prend conscience d'elle-même, notre vie nationale aime à relier ensemble les fils de la tradition pour s'en faire un rempart et se fortifier.

Envisagée de la sorte, la fête du 10 juin offre les proportions d'une fête patriotique et nationale.

Le pays, ce jour-là, il ne faut pas l'oublier, aura les yeux sur nous.

Mil huit cent trois, mil neuf cent trois! Tout le dix-neuvième siècle!

De quels événements notre Séminaire n'a-t-il pas été contemporain! Auxquels n'a-t-il pas dû être mêlé de près ou de loin!

En 1803, aux débuts de l'école latine de Nicolet, la domination anglaise compte seulement 40 années. Il y en a 28 que l'Acte de Québec nous a été octroyé, 25 qu'est née la République américaine, et 12 que nous possédons la première charte de nos libertés, la Constitution de 1791.

Les grandes luttes parlementaires sont commencées.

Le Collège a 9 ans au moment où éclate la guerre de 1812; puis viennent successivement les Troubles de 37-38, l'Union de 1841, la Confédération de 1867, etc.

C'est l'époque la plus mouvementée de toute notre histoire.

Au commencement du siècle dernier, il n'existe

qu'un seul diocèse. En 1806, Mgr Plessis succède à Mgr Denaut et sous sa vigoureuse impulsion, le Collège retrouve une nouvelle vie. Mais ce n'est qu'en 1818 que le grand évêque sera officiellement reconnu par le gouvernement anglais.

L'enseignement est entre les mains du pouvoir politique, qui a entrepris d'angliciser les Canadiens.

Les pays de l'Ouest sont à peu près inconnus, et ce sont deux élèves de Nicolet qui en deviennent les premiers apôtres, dont l'un en sera le premier évêque.

Les cantons de l'Est, aujourd'hui si florissants, ne font que commencer.

Le Collège centenaire a donc assisté à la naissance politique et religieuse du pays sous la domination anglaise.

Venu le premier après les séminaires de Québec et de Montréal, avec ses deux aînés, il a contribué dans une large mesure à former les générations du siècle dernier.

Que de sujets n'a-t-il pas donnés à l'Eglise ou à l'Etat! Que d'apôtres aux missions; que d'hommes distingués dans toutes les branches du savoir! Surtout, que de citoyens dévoués et intègres!

Toute cette légion de prêtres qui vécurent durant cette longue période, comme ils étaient simples dans leur vie, généreux, désintéressés! Le cachet qu'ils imprimaient à la maison, devait leur survivre.

Mais, est-ce bien à nous de vous rappeler ces choses en ce moment, à vous qui conservez encore vivace dans vos cœurs la mémoire de tant de vertus; à vous, surtout, leurs successeurs, qui continuez si visiblement les anciennes traditions, à vous peut-être qui avez été les fils privilégiés de leur bienfaisance, vous tous enfin qu'ils ont aimés, pour qui ils ont dépensé le meilleur d'eux-mêmes; et dans quel intérêt, sinon celui de l'Église et de la patrie?

Oh! ils avaient été formés à une grande école tous ces prêtres généreux et éclairés! Aussi qui dira jamais la dette que notre nationalité a contractée envers eux?

Gardiens sévères de la foi, des mœurs et de la langue de nos pères, c'est à eux que revient en premier lieu l'honneur d'avoir fait de nous un peuple homogène et fort que rien n'a pu réduire.

En songeant aux luttes du passé et en méditant les leçons de l'histoire, force nous est d'avouer que sans le clergé des séminaires, notre peuple serait en ce moment à l'état de servage, un peuple parlant une langue étrangère à la sienne, pratiquant une autre foi, sans passé et sans avenir, parce que, sans formation, il eût été livré sans défense à la merci de ses persécuteurs.

Les séminaires ont joué dans notre pays le rôle de ces forteresses des vieux âges, de ces postes avancés à couvert desquels les Canadiens ont victorieusement soutenu jusqu'ici les luttes de leur histoire.

Ah! messieurs, si hauts, si éloquents que puissent être tous nos monuments périssables, ne craignons pas qu'ils exaltent trop haut de tels souvenirs.

On ne pouvait édifier rien de trop grand pour une fête qui doit comprendre dans son unité les cultes du patriotisme national avec celui de la religion et de la famille.

* * *

Et qui donc, après cela aussi, n'aspirerait à y prendre part?

Que vous soyez des nôtres, ce jour-là, chers condisciples Nicolétains, c'est le vœu le plus cher que nous formons dans ce dernier appel.

Au moment donné, nous voudrions voir arriver les élèves ainsi qu'aux jours des grandes revues d'une armée, quand le tambour bat aux champs et que résonnent les fanfares, l'on voit les soldats fidèles accourir vers les drapeaux.

Ne faut-il pas qu'il y ait, ce jour-là, au *camp* de Nicolet, une de ces démonstrations, de ces parades inoubliables où, réunis dans une même foi et un même amour, camarades de tous les âges puissent sceller, de nouveau, le pacte des fraternités d'antan?

Et puis sur le parquet de ce nouveau temple élevé par nos mains en l'honneur de l'*Alma Mater*, quel spectacle!

Au signal donné par les cloches, au son des mu-

siques, sous les bannières qui flottent au vent, sous les encens qui fument et aux mille gerbes étincelantes d'étoiles qui illuminent son front rajeuni, fiers de son passé, confiants dans l'avenir, tous ensemble nous supplions le ciel de multiplier sur sa tête les bénédictions et les siècles.

Janvier 1903.

Procès-verbal d'une assemblée des représentants des différents comités d'anciens élèves du Séminaire de Nicolet, tenue à Nicolet, le 24 septembre 1902, dans le but d'organiser la célébration du Centenaire, de 1903.

Présents, M. l'abbé J.-A.-I. Douville, supérieur du Séminaire, M. Raphaël Bellemare, de Montréal, Dr L.-E. Desjardins, de Montréal; MM. les abbés P. Quinn, de Richmond, D. Gérin, de Saint-Justin, Maj. Marchand, de Gentilly, John-D. Colbert, de Wakeneld, Mass., P.-J. O'Donnell, de Boston, Mass., C.-E. Brunault, de Holyoke, Mass., L.-O. Triganne, de Adams, Mass., J.-E. Bellemare, de La Baie du Febvre, L.-A. Côté, d'Arthabaskaville, V.-P. Jutras, de Tingwick, MM. Eugène Crépeau, avocat, Arthabaskaville, L.-N. Carrier, régistrateur, Lévis, N.-L. Denoncourt et F.-S. Tourigny, avocats, Trois-Rivières, J.-E. Prince, avocat, Québec, Dr H. Trudel, St-Grégoire, J.-L. Belcourt, notaire, La Baie du Febvre, W. Camirand et L.-H. Comeau, avocats, Nicolet, Oscar-P. Dorais, avocat, Montréal.

L'assemblée a d'abord élu comme son président honoraire M. Raphaël Bellemare, comme son président actif, M. l'abbé J.-A.-I. Douville, et comme son secrétaire, M. Oscar-P. Dorais.

M. Douville fit le rapport suivant :

Etat des souscriptions en faveur du monument du Centenaire de Nicolet, le 24 septembre 1902.

	Souscriptions	Payées	Dues
1° Comité de Nicolet,	\$16484.00	\$13551.25	\$2932.75
2° Comité de Montréal,	2200.00	1176.90	1023.10
3° Comité de Québec,	767.00	500.00	267.00
4° Comité des E.-U. (fr.)	14425.00	9795.00	4630.00
5° Comité des E.-U. (ang.)	2675.00	990.00	1685.00
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	36551.00	26013.15	10537.85

Coût du Monument du Centenaire à la même date: \$53-851.93.

Estimé probable des frais pour le terminer: \$10000.00

Il n'y a jusqu'à présent que 250 souscripteurs inscrits.

L'assemblée adopta ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes, savoir:

1° La date de la convention générale des anciens élèves du Séminaire de Nicolet, à l'occasion du centenaire de la fondation de cette institution, sera le 10 juin 1903. La fête commencera à neuf heures du matin ce jour-là, et se prolongera jusque dans la soirée.

2° Des trains spéciaux de Montréal et de Québec, par le chemin de fer Intercolonial, seront organisés: ces trains

quitteront Montréal et Québec, pour Nicolet, à 5 heures du matin. Il y aura aussi un train qui partira de Victoriaville pour St-Grégoire à 6 heures du matin, et un bateau qui partira de Trois-Rivières pour Nicolet, aussi à 6 heures du matin.

3° Le programme de la journée sera comme suit :

A 9 heures, a.m. — Réception des anciens élèves, dans la grande salle nouvelle. Adresse des anciens élèves, qui sera présentée par M. Raphaël Bellemare. Réponse à cette adresse.

A 10 heures — Grand'messe pontificale et sermon.

De midi à 1 heure — Temps libre.

A 1 heure — Banquet.

A 2 heures — Temps libre.

A 3½ heures — Séance; adresse des élèves et réponses.

A 6 heures — Souper.

A 7 heures — Temps libre.

A 7½ heures — Séance d'adieu, suivie du *Te Deum* et de la bénédiction du Saint-Sacrement, puis de la prière du soir qui se terminera par le chant du *Sub tuum* en usage au Séminaire.

A 9½ heures — Départ.

4° Quant à l'ordre de préséance, il est entendu que, sauf les personnages officiels, les élèves seront classés cours par cours ou classe par classe, suivant l'ordre d'ancienneté.

5° Pour cette fête du Centenaire, il sera présenté un emblème-souvenir, avec écusson du Séminaire de Nicolet et indication du Centenaire. M. l'abbé Douville voudra bien se charger de faire faire cet emblème, qui sera distribué aux anciens élèves présents, à des conditions raisonnables.

6° Les Secrétaires des Comités de Montréal et de Québec demanderont par les journaux, aussitôt que possible, à tous les anciens élèves avec qui on n'a pas encore pu communiquer d'envoyer leur adresse au secrétaire du comité dans la circonscription duquel ils peuvent se trouver ou dont ils

peuvent dépendre; les noms et adresses des secrétaires des différents Comités seront donnés dans ces journaux. (Pour le Comité de Montréal, A. P. et O. P. Dorais, avocats, 97, rue St-Jacques, Montréal; pour le Comité de Québec, J. E. Prince, avocat, Québec; pour le Comité de Nicolet, M. l'abbé J. E. Buisson, St-François du Lac; et L. H. Comeau, avocat, Nicolet; pour le Comité des anciens élèves de langue anglaise, aux Etats-Unis, Rév. J.-D. Colbert, Wakefield, Mass.; pour le Comité des anciens élèves canadiens-français des Etats-Unis, Rév. L.-O. Triganne, Adams, Mass.)

7° Monsieur J. E. Prince, avocat, de Québec, voudra bien se charger de préparer pour le mois de décembre prochain (1902) une circulaire qui sera imprimée et distribuée en janvier 1903 aux Secrétaires des différents Comités, pour être adressée à tous les anciens élèves dont l'adresse sera alors connue. Cette circulaire sera faite au nom du Comité général des anciens élèves, composé de toutes les personnes faisant partie de l'assemblée d'anciens élèves tenue au Séminaire de Nicolet le 24 septembre 1902.

8° Toutes autres questions de détail concernant la célébration du Centenaire et la convention générale des anciens élèves, qui pourront surgir jusqu'au 4 juin 1903, sont laissées à l'entière discrétion des membres de la Corporation du Séminaire de Nicolet.

9° Cette assemblée des représentants des anciens élèves, tenue à Nicolet le 24 septembre 1902, n'a pas voulu terminer sa séance sans exprimer sa parfaite satisfaction et son approbation la plus complète, à l'égard des travaux de construction de la chapelle commémorative, lesquels travaux sont très avancés.

Vraie copie du procès-verbal.

OSCAR P. DORAIS,

Secrétaire.

AVIS IMPORTANT.

Comme il est absolument nécessaire de connaître le nombre de ceux qui se proposent d'assister à cette grande fête du Centenaire Nicolétain, tant pour les préparations à faire au Séminaire, que pour les arrangements à prendre avec les chemins de fer, etc., tous sont priés d'envoyer leur adresse aux secrétaires des divers comités dans le plus court délai. Des cartes d'admission, avec les indications nécessaires pour les trains de chemins de fer, seront envoyés par les secrétaires des différents comités, au commencement de mai, à ceux seulement qui auront donné leur adresse.

Ceux qui jusqu'à présent n'ont pas souscrit au fonds du Monument du Centenaire sont priés de le faire en même temps qu'ils enverront leur adresse au secrétaire de leur comité. Toutes les souscriptions promises et non payées devront être versées avant le 1er mai, afin que la liste des souscriptions puisse être imprimée et distribuée à l'époque de la fête, dans un compte rendu général.

Les souscriptions peuvent être adressées directement à M. le Supérieur du Séminaire, qui en tiendra compte à chaque comité.

